

AIDE EDUCATIVE A DOMICILE

SECTEUR

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Aide Educative à Domicile

2 rue Colonel Gassin 06000 NICE / 04.93.62.21.12

direction-enfance-famille@fondationdenice.org

Table des matières

INTRODUCTION	13
I – PRESENTATION DE L’AED ET DE SES MISSIONS	14
1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS	14
1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE	16
II – ACTIVITE	17
2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	17
2.1.1 ADMISSIONS ET FINS DE MESURE	20
2.1.2 MESURES EXERCEES PRECEDEMMENT : LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES BENEFICIAIRES D’UNE MESURE D’AED	20
2.1.3 NOMBRE D’ENFANTS SUIVIS PAR TERRITOIRE	21
2.1.4. PROFIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES	22
2.1.5 ORIGINE DE LA DEMANDE	24
2.1.6 ANALYSES DES PROBLEMATIQUES A L’ORIGINE DES MESURES D’AED	25
2.1.7 DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE LA MESURE	27
2.1.8 FIN DE MESURES : MOTIFS D’ARRET, ORIENTATION	28
2.1.9 LES DEMANDES D’EXTENSION DE MESURE	30
2.1.10 LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT	30
2.1.11 LES READMISSIONS	30
2.2. PROJETS RÉALISÉS EN 2022	31
2.2.1 – TRAVAIL DE PREPARATION ET D’APPROPRIATION DU NOUVEAU PROTOCOLE	31
2.2.2 - ACTIVITES EDUCATIVES COLLECTIVES	31
2.2.3 - ACTIVITES EDUCATIVES NON COLLECTIVES	35
2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES	37
2.3.1 UNE EQUIPE INVESTIE ET PLURIDISCIPLINAIRE	37
2.3.2 FORMATIONS / ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	41
2.4 GESTION DES MOYENS HUMAINS	43
2.4.1. FORMATION DES PERSONNELS :	44
2.4.2. LES STAGIAIRES ET APPRENTIS	45
III – NOS PERSPECTIVES POUR 2023	46



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Cofinancé par l'Union européenne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Solidarité
Égalité
Démocratie

REGION SUD
ALPES
CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLIE NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

LABEL DIVERSITÉ
Afinor CERTIFICATION
FONDATION DE NICE

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés).
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale

Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2022

La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES. Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils.

Nous engageons une réflexion avec l'Université sur [la professionnalisation du travail pair](#) et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir](#) de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, [d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.](#)

Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour [installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire.](#) Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera [l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles](#) avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, [le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue](#) afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

ORGANIGRAMME Septembre 2022



Conseil d'administration Siège social



Secteur 1 Accompagnement social et médico-social



Secteur 2 Accès à l'emploi



Secteur 3 Enfance - Jeunesse - Familles



INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par le changement du protocole de l'aide éducative à domicile intervenu le 01/07/2022. Si les missions de l'AED restent inchangées, certains éléments ont amené des changements et des nouveautés à prendre en compte pour satisfaire au cadre réglementaire, nécessitant un temps d'appropriation et d'ajustement par l'équipe.

Parmi les principaux changements, il est à noter :

- ✓ Un allongement de la durée de la mesure initiale à 9 mois, portant à 21 mois la durée maximale d'accompagnement avec deux renouvellements de 6 mois,
- ✓ Une période de trois mois d'évaluation pour apprécier l'adhésion de la famille à la mesure, assortie de l'envoi d'une fiche d'information validant ou non la poursuite de la mesure,
- ✓ La formalisation, la signature et l'envoi du Projet pour l'enfant auquel est annexé le projet individuel par le service AED si poursuite de la mesure, avec actualisation à chaque renouvellement,
- ✓ La fin des AED renforcées et l'augmentation par équivalence du nombre de mesures global à 175 mesures,
- ✓ L'enrichissement de l'offre de service avec la mise en place d'actions collectives dites innovantes à destination des enfants comme des parents.

Du point de vue des ressources humaines, l'équipe a été en partie renouvelée avec l'arrivée d'une nouvelle éducatrice spécialisée et d'une conseillère en économie sociale et familiale sur des postes vacants ; de plus, nous avons fait le choix de recruter un apprenti éducateur spécialisé en 2^{ème} année pour renforcer nos moyens humains à compter de septembre 2022.

Nous avons mené un travail de réflexion autour des actions collectives de façon à les inclure dans notre projet d'établissement en dégagant des orientations pour répondre aux besoins des familles selon les problématiques repérées. Il a été décidé, à cet effet, de dédier une éducatrice à mi-temps à l'organisation de ces temps, de dégager un budget spécifique et de créer des partenariats avec des associations dans les champs de la santé et de la culture.

I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS

1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

Au terme de l'article du Code Civil 375 et suivants, l'ensemble des missions du service AED repose sur le principe d'une mesure d'assistance éducative, contractualisée avec les détenteurs de l'autorité parentale et le département des Alpes-Maritimes « *si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises* ».

Les prestations délivrées au titre de l'article 375-2 du Code Civil s'adosent sur le principe qu'à « *chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...) et qu'il s'agit, pour le service mandaté, d'apporter aide et conseils à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre* ».

L'Aide Educative à Domicile est une prestation d'aide sociale à l'enfance prévue par l'article L 222-3 du code de l'action sociale et des familles : « *L'aide à domicile est attribuée sur sa demande, ou avec son accord, à la mère, au père ou, à défaut à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent* ».

L'AED s'inscrit dans le dispositif départemental de la protection de l'enfance, conformément aux orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille.

Cette mission vise des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs. Elle ne peut être attribuée qu'à la demande ou avec l'accord de la personne détentrice de l'autorité parentale et qui a la garde effective de l'enfant. C'est une démarche d'accompagnement et d'aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

Les objectifs de l'AED :

- **S'assurer** de la santé, de la sécurité et de l'amélioration du développement de l'enfant dans le cadre familial et dans son environnement,
- **Soutenir** les parents pour qu'ils exercent leur autorité parentale de manière adaptée,
- **Aider** les parents à surmonter leurs difficultés matérielles et morales et leur donner la possibilité de développer leurs propres compétences en matière d'éducation et de protection,
- **Mobiliser** autour de l'enfant et de la famille un réseau de proximité ou des lieux ressources de droit commun, notamment pour les familles isolées,
- **Recueillir** systématiquement le point de vue de l'enfant, l'entendre sur les décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité.

Les modalités :

L'A.E.D. est une mesure administrative qui se met en place après une évaluation de la situation par la Maison des Solidarités Départementales (M.S.D.) référente, à la demande des parents ou sur proposition de la M.S.D ou du RTIP.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales (RMSD) ou le Responsable Territorial des informations préoccupantes (RTIP) qui décident la mesure d'AED ; le RMSD concerné missionne ensuite le service d'AED pour exercer une mesure de 9 mois. Ces mesures peuvent être renouvelables deux fois 6 mois.

L'A.E.D de la Fondation de Nice intervient sur l'ensemble de la ville de Nice et le secteur Est des Alpes-Maritimes ainsi que dans les vallées. Ce territoire est couvert par 9 MSD ; Nice-Lyautey, Nice Ouest, Nice Magnan, Nice Port, Nice Centre, Nice Cessole, les Paillons, Menton et les Vallées.

1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE

- Dénomination : **Service d'Aide Éducative à Domicile**
- Adresse : 2 rue du Colonel Gassin
06000 NICE
☎ 04 93 62 21 12
📠 04 93 62 33 64
💻 aed@fondationdenice.org
- Création du service : 1^{er} juillet 2004
- Capacité d'accueil : Du 1^{er} au 30 juin 2022 : Mesures d'AED 149 enfants
Mesures d'AED Renforcées 16 enfants.
A partir du 1^{er} juillet 2022 : 175 mesures AED
- Public accompagné : Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.
- Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des samedis, dimanches et des jours fériés.
- ☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :
du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
- ☞ **Horaires d'intervention** : de 8 H 30 à 20 H 30
- (Flexibilité des horaires d'intervention selon nécessité y compris le samedi)
- Agrément : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Convention Collective : CCN du 15/03/1966

II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

→ Admissions

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) au service d'AED est effectuée par les responsables des Maisons des Solidarités Départementales. Après évaluation de la situation, les RMSD ou le responsable de l'équipe Unité des Informations Préoccupantes décident une mesure d'AED et en demandent la mise en œuvre après avoir recueilli l'accord des détenteurs de l'autorité parentale. L'équipe d'AED n'a pas en conséquence la maîtrise des admissions ni des flux induits.

→ Fin de mesure

Plusieurs scénarios sont possibles :

- La mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- La mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- La mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou par la RMSD après avis du service de l'AED.

2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En référence au protocole d'Action Éducative à Domicile en vigueur, les parents bénéficiaires d'une mesure d'AED sont généralement :

- en difficulté dans l'exercice de leur rôle et fonction,
- en situation de précarité économique et/ou sociale,
- en situation de vulnérabilité sur le plan de la santé.

Les principaux critères pouvant indiquer la préconisation d'une mesure d'AED sont :

- des carences éducatives,
- une rupture de dialogue entre parents et enfants,
- une situation de crise ou de souffrance au sein de la famille,
- un isolement social des parents,
- des violences intra familiales,
- une absence de repères tant du côté du(des) parent(s) que de celui de l'enfant,
- une scolarité préoccupante.

A noter :

Par rapport à l'année 2021, nous constatons que les problématiques de repli social, de violence intra-familiale, de décrochage scolaire ou encore liées à la santé mentale (dépression, addictions) sont toujours aussi présentes dans les situations familiales bénéficiant d'une mesure d'AED. Il est à noter une augmentation très significative des problématiques liées au conflit parental avec des conséquences significatives sur le bien-être des enfants concernés.

Les éducateurs interviennent souvent pour faire tiers dans la relation parentale, favoriser la communication, aider à clarifier le cadre des droits d'hébergement et recentrer les parents dans l'intérêt

de leur enfant pour toutes les décisions qui relèvent de l'autorité parentale conjointe. Nous avons établi à cet effet un partenariat avec le service de médiation familiale de l'UDAF pour accompagner les parents lorsque la situation apparaît bloquée.

Sur les questions des évolutions des publics, les constats établis en 2021 restent d'actualité et se confirment, d'autant que le nombre de demandes d'interventions en milieu ouvert ne cesse d'augmenter mais se caractérise plus clairement par des situations plus fortement dégradées, des précarités plus affirmées liées en partie de la situation économique, mais également à l'isolement des familles consécutives à la crise sanitaire et économique. Notre taux d'activité a ainsi augmenté passant de 75,7% à 77 % avec au total 298 mesures d'AED réalisées sur l'année.

Données chiffrées des effectifs, nombres de mesures et taux d'activité en 2021 et 2022 :

	2021	2022
Effectif au 1er janvier	128	122
Effectif au 31 décembre	128	142
Nombre d'enfants suivis durant l'année dont :	248	298
AED simples	232	292
AED renforcées	16	6
Taux d'activité	75,7 %	77 %

Nous pouvons observer une augmentation du nombre de mesures par rapport à l'année 2021. Cela est principalement dû à la mise en place du nouveau protocole faisant passer le nombre de mesures global de 165 à 175 mesures. La baisse des AED renforcées est dû au fait qu'elles ont été supprimées par le nouveau protocole à compter du 01/07/2022 et moins demandées dès mars 2022.

Afin de donner plus de lisibilité aux RMSD de notre activité et du reliquat de mesures disponibles, un tableau leur est adressé chaque mois par le secrétariat du service AED. Nous envoyons également le tableau de l'état des effectif chaque mois à la Direction de l'enfance.

Tableau des effectifs

Situations	2021	2022
Admissions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	121	175
Dont mesures initiales de 9 mois	0	94
Dont mesures initiales de 6 mois	121	81
Mesures renouvelées dans l'année	117	109
Arrêts de mesures durant la même période	123	157
Dont entrées-sorties	24	46
Nombre d'enfants suivis durant l'année	248	298
Nombre de familles correspondantes	174	222
Moyenne annuelle de mesures	128	132
Durée moyenne d'accompagnement	289	261
Nombre de journées réalisées	45596	48032

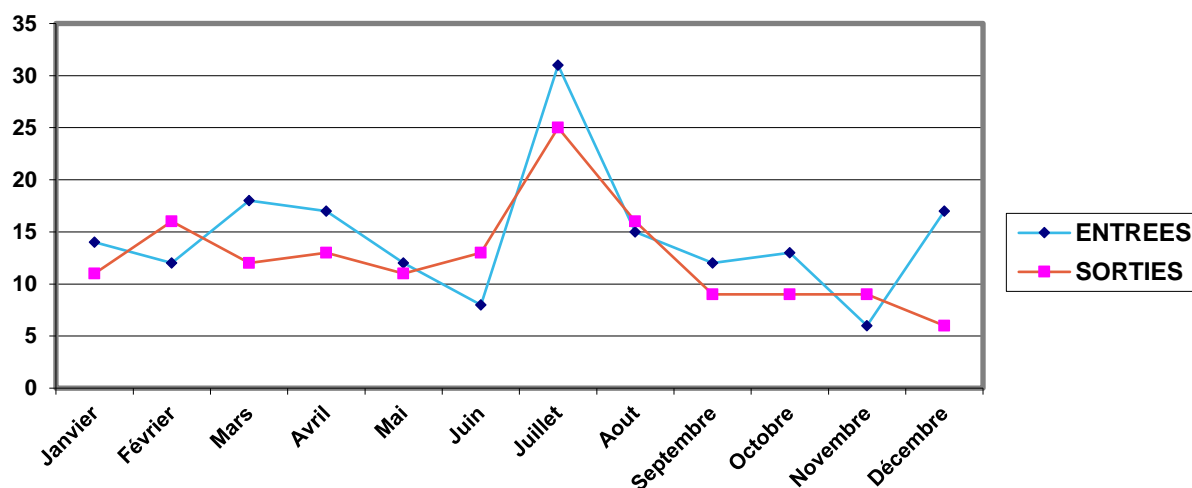
Nous réalisons une hausse du nombre de journées ainsi qu'une augmentation du nombre d'enfants suivis. Nous observons à contrario une baisse de la durée moyenne d'accompagnement (qui passe de 289 jours à 261 jours par rapport à l'année 2021) en lien avec le nouveau protocole qui définit une période d'évaluation de 3 mois au début de la mesure pour vérifier l'adhésion de la famille. Le service adresse une fiche d'information à trois mois avec des éléments quantitatifs (nombre de rencontres proposées, réalisées) et qualitatifs (adhésion des parents, des enfants à la mesure) et donne un avis quant à la poursuite ou pas de la mesure.

En effet, si les parents comme l'enfant n'adhèrent pas au travail proposé, qu'un nombre significatif de rendez-vous est annulé sans motif, nous demandons alors un arrêt de mesure. La situation passe en Point Régulation Enfance au sein de la MSD de façon à définir la suite à donner à cette mesure.

La mesure d'AED avec 2 renouvellements pouvait précédemment être portée à 18 mois. Depuis le 1^{er} juillet 2022, elle est potentiellement de 21 mois avec les 2 renouvellements de 6 mois. Dans des cas d'exception, avec accord des RMSD et des Délégués du territoire, un renouvellement supplémentaire peut être demandé après les 21 mois si la situation l'exige afin de la sécuriser et d'atteindre un objectif à court terme (intégration de l'enfant dans un établissement médico-social, internat, dispositif de formation, mise en place d'une nouvelle mesure...).

2.1.1 Admissions et fins de mesure

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ENTREES	14	12	18	17	12	8	31	15	12	13	6	17
SORTIES	11	16	12	13	11	13	25	16	9	9	9	13



Ce graphique nous permet d'avoir une lisibilité de l'évolution de l'activité sur l'année 2022.

On peut expliquer le tracé ainsi :

- Une baisse significative du nombre d'entrées aux mois de juin et novembre,
- Une forte augmentation du nombre de sorties l'été,
- Une forte augmentation des admissions en juillet avec l'application du nouveau protocole.

Nous ne pouvons pas anticiper les entrées puisque nous recevons les demandes de mise en œuvre de manière discontinue. Quant aux sorties, elles sont conditionnées par la validation en amont des RMSD et peuvent résulter de divers motifs.

2.1.2 Mesures exercées précédemment : les dynamiques de parcours des bénéficiaires d'une mesure d'AED

Parmi les enfants accueillis au cours de l'année 2022, 27 avaient bénéficié d'une mesure antérieure :

- AED : 9
- AEMO : 13
- Hospitalisation / CPJA / CMP / MDA : 0
- MJIE : 1
- MECS : 1
- Placement familial : 0

Une mesure d'AED peut être proposée en amont ou en aval d'un autre dispositif de prise en charge ou d'accompagnement. Elle peut faire suite à des mesures judiciaires (MIJE, placement, Placement à Domicile...) ou administratives (TISF, AED antérieure, PAD). Cela n'est pas le cas pour toutes les mesures puisque, dans certains cas, la famille n'est pas connue des services sociaux ou uniquement sur le plan social, notamment dans le cadre d'un suivi RSA ou d'aides financières.

Les parcours ayant nécessité plusieurs mesures administratives ou judiciaires font état de familles très carencées ayant besoin d'un soutien sur le long terme. Cela représente 8 % des enfants suivis. On peut constater que, sur les 27 situations, 22 avaient bénéficié de mesures AED ou AEMO. Certaines familles peuvent donc être connues pour avoir déjà été accompagnées par l'Aide Sociale à l'Enfance, d'autres non.

2.1.3 Nombre d'enfants suivis par territoire

Le service d'AED de la Fondation de Nice intervient sur trois territoires regroupant plusieurs MSD (Territoires 3, 4 et 5).

Le tableau ci-dessous rend compte du nombre de mesures exercées par MSD au cours de l'année 2022.

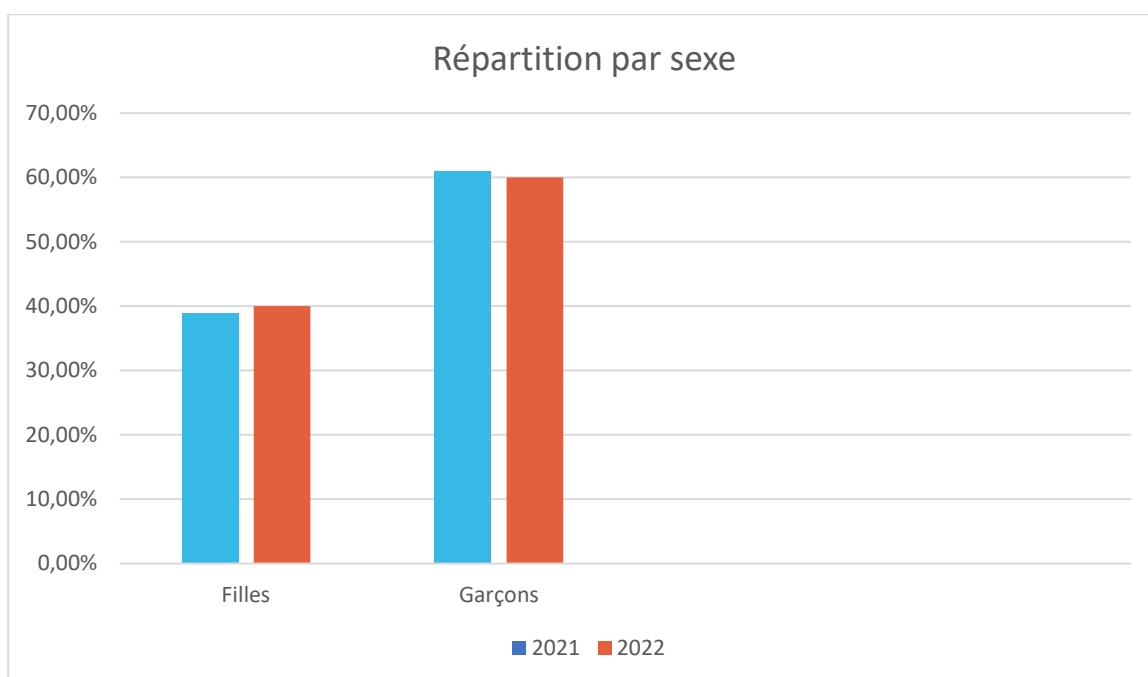
MSD	Nombre d'enfants en 2022	% en 2022
Nice Lyautey	50	16,8
Nice Ouest	22	7,4
Les Paillons - Saint-André	38	12,7
Les Paillons - Ariane	13	4,4
Nice Magnan	19	6,4
Menton	32	10,7
Les Vallées	26	8,7
Nice Port	43	14,4
Nice Centre	20	6,7
Nice Cessole	35	11,8
TOTAL	298	100

Sur ces territoires, les MSD de Nice Lyautey et Nice Port représentent 31,2% des mesures suivies par notre service ; respectivement 50 et 43 mesures chacune.

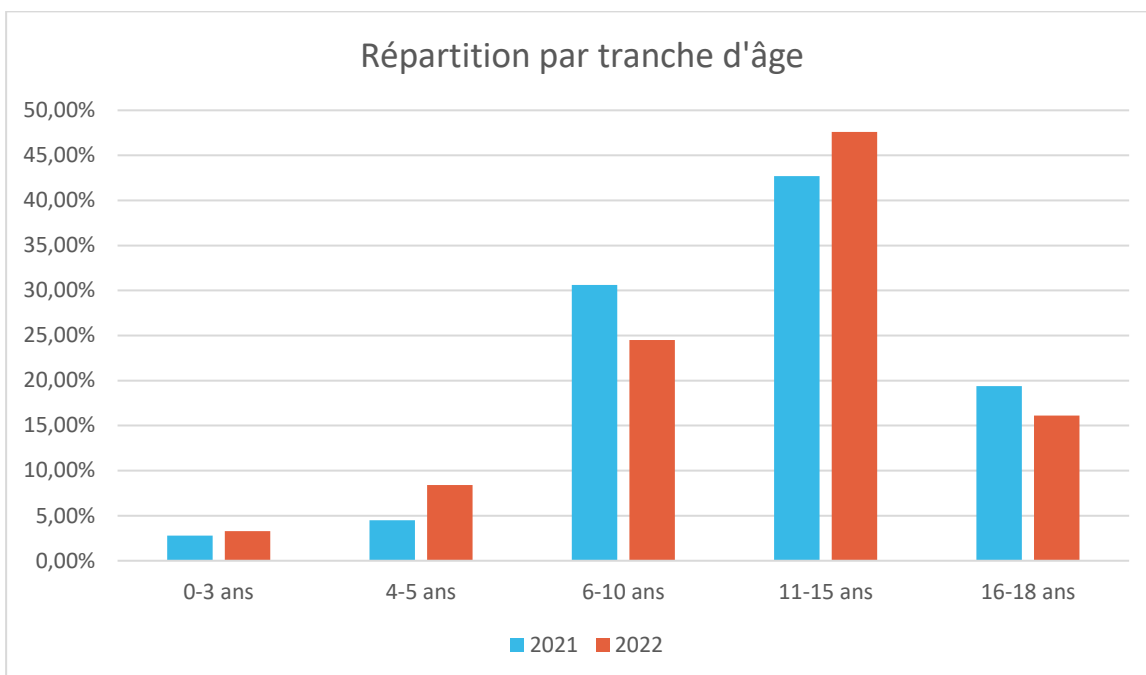
Le nouveau protocole a défini une répartition qui ne se fait plus à l'échelle de la MSD mais du territoire ; Chaque territoire dispose donc d'une enveloppe globale ce qui permet une mutualisation des mesures en fonction des besoins. Cela a nécessité une réorganisation en interne des secteurs d'intervention des éducateurs pour gérer au mieux les files actives de chacun et assurer la mise en œuvre des mesures dans les temps impartis.

TERRITOIRE	NOMBRE MESURES (Au 01/07/2022)
3	64
4	65
5	46

2.1.4. Profil des enfants et des familles



60 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AED sont des garçons, 40% de filles.



La tranche d'âge 11-15 ans (années collège et entrée dans l'adolescence) reste la plus représentée avec presque 50 % de nos mesures d'AED, suivie par la tranche des 6-10 ans et enfin des 16-18 ans ;

Statut familial

Pour les familles concernées, on dénombre :

- ☞ Vivant en couple : 54 familles soit 24,3 % en 2022 (23,5 % en 2021)
- ☞ dont familles recomposées : 33 familles
- ☞ Familles monoparentales : 168 familles soit 75 % en 2022 (76,5 % en 2021)

Comme l'année précédente, les familles monoparentales sont sur-représentées (75 %) dans les bénéficiaires des mesures d'AED ; ce pourcentage élevé corrobore les données nationales faisant état d'une augmentation du nombre de familles monoparentales dont les parents sont principalement des femmes seules.

La proportion des familles vivant en couple est de 24,3%. 61% d'entre elles sont des familles recomposées.

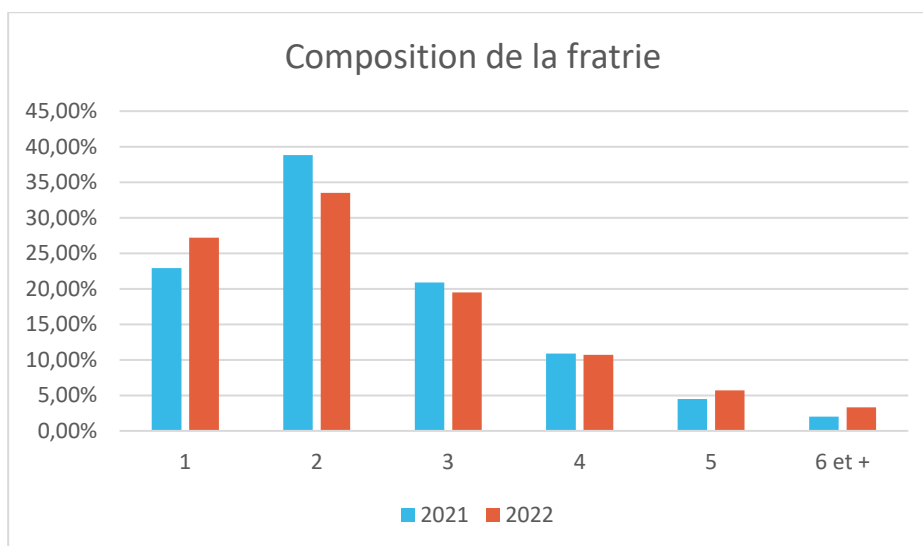
Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 88 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

☞ Chômeur indemnisé	5,6 % (8 % en 2021)
☞ Invalidité ou indemnités SS	2,5 % (1,7 % en 2021)
☞ Minima sociaux	27,5 % (25 % en 2021)
☞ Retraité	0 % (0,5 % en 2021)
☞ Salarié	63,8 % (66 % en 2021)

Sur les 88 % de mesures dont la situation sociale est connue, on peut relever que la grande majorité est salariée. Elle représente 63,8 % des mesures. Cela peut être expliqué par la reprise économique sur le plan du marché du travail depuis la fin de la crise sanitaire.

On observe toutefois une légère hausse du nombre de familles touchant des minima sociaux et donc vivant en situation de précarité.



En 2022, comme précédemment, on observe que la majorité (39 %) des familles sont composées de 2 enfants.

2.1.5 Origine de la demande

En référence au protocole d'Aide Éducative à Domicile en vigueur, une mesure d'AED peut résulter :

- de l'évaluation d'une information préoccupante (IP),
- de la demande du(des) détenteur(s) de l'autorité parentale sur les conseils et/ou la proposition des travailleurs médico-sociaux du Département.

Remarque : les différentes rubriques du tableau ci-dessous ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le rapport d'évaluation de la MSD ou de l'équipe UIP adressé avec le mandatement.

SIGNALEMENTS A L'ORIGINE DES DEMANDES D'AED	2021 (174 familles)	2022 (222 familles)
Education Nationale	24 %	33 %
119 et 112	0,5 %	1 %
Services médicaux (dont CMP)	9 %	8 %
Police	4,5 %	7 %
Prévention	25 %	21 %
Demandes des familles	37 %	30 %

Les demandes d'aide éducative à l'initiative des familles ont diminué, passant de 37 % à 30 %. L'Education Nationale et les services de prévention, sont à l'origine de 54 % des mesures.

2.1.6 Analyses des problématiques à l'origine des mesures d'AED

L'intervention de l'aide éducative à domicile s'organise à partir d'objectifs prédéfinis entre les Services Sociaux Départementaux et les parents concernés, pour une durée de 9 mois pouvant être renouvelée 2 fois 6 mois pour une durée maximale de 21 mois avec accord des parents et validation du Responsable de la Maison des Solidarités départementales.

Lors du mandat, nous recevons ainsi le rapport d'évaluation accompagné de la demande d'une mesure d'Aide Éducative à Domicile, des objectifs de l'aide relatifs aux enfants signés par le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale. Ces objectifs guident notre action ; c'est à partir de ceux-ci que sera décliné le Projet Individuel de l'Enfant annexé au Projet Personnalisé de l'Enfant. Ils font l'objet d'une actualisation lors d'un renouvellement de la mesure en lien avec les besoins et les attentes des parents et enfants concernés.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2022. Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 298 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

RELATION - COMMUNICATION INTRAFAMILIALE	2021 (248 enfants)	2022 (298 enfants)
Communication intrafamiliale	43	34
Communication couple	21	38
Relation au sein de la fratrie	14	21
Relation mère/enfant	35	44
Relation père/enfant	37	39
Reprise du lien avec le père ou la mère	0	1
Place dans la famille (intervention systémique)	45	35
TOTAL	195	212

SOUTIEN A LA PARENTALITE		
Restaurer l'autorité parentale	18	25
Accompagnement éducatif (cadre et soutien)	168	174
Favoriser cohérence éducative entre parents	26	27
TOTAL	212	226
SCOLARITE		
Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation)	66	73
Mise en place d'un soutien scolaire	1	4
Favoriser le lien parents/école (médiation)	24	31
Rescolarisation	5	11
Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS)	19	19
Apprentissage-préparation vie professionnelle	18	17
TOTAL	133	155
ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE		
Prise en charge en établissements médico-sociaux	32	36
Prise en charge en hôpital de jour	1	0
Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP)	81	107
TOTAL	114	143
DIVERS		
Socialisation	67	62
Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique)	86	86
Aide à la gestion du budget	9	3
Accompagnement dans les démarches administratives	46	31
TOTAL	208	182

Ces chiffres nous amènent à faire les remarques suivantes :

Il est à relever **une prépondérance des objectifs liés à l'item « relation/communication intrafamiliale » et « soutien à la parentalité »** avec un accroissement notable par rapport à l'année 2021. Nous avons constaté à ce sujet **une augmentation importante des conflits parentaux** pour lesquels il est nécessaire de travailler la communication, la cohérence éducative dans l'intérêt des enfants. Ces mesures nous ont amené à réaliser un partenariat en septembre 2022 avec le service de médiation familiale de l'UDAF afin d'accompagner les parents à s'engager dans cette démarche de coparentalité, de clarifier les droits de garde en cas de séparation.

La scolarité reste également un axe de travail récurrent en lien avec les problématiques des enfants accompagnés (absentéisme, comportement inadapté, difficultés dans les apprentissages) auxquelles s'ajoute le soutien apporté aux parents dans leur relation avec les établissements scolaires

pour les questions de suivi et/ou d'orientation, d'aménagement du temps scolaire pour permettre aux enfants d'être dans de bonnes conditions d'apprentissage. Remarque : nous travaillons en collaboration avec le Lieu ressource de la Fondation pour des élèves en situation de décrochage scolaire et /ou ayant un aménagement du temps scolaires de façon à leur permettre de poursuivre des apprentissages par le biais de la pédagogie de projet, de maintenir une socialisation avec d'autres enfants/jeunes.

La thématique « aspect médical et psychologique de la prise en charge » reste également en 2022 très présente avec une augmentation importante de l'objectif « mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP). Le soin revêt un aspect important lorsque des besoins sont repérés par les professionnels ; les éducateurs accompagnent ainsi les parents et enfants dans l'acceptation des suivis médicaux, les démarches à réaliser, la gestion des accompagnements et travaillent en réseau avec l'ensemble des partenaires concernés.

2.1.7 Difficultés rencontrées au cours de la mesure

Ce tableau rend compte des difficultés rencontrées au cours de l'exercice des mesures :

	2021	2022
Déscolarisation	27	33
Addictions	14	16
Problèmes économiques	27	25
Non adhésion	35	34
Fugues	10	6
Violence de l'enfant	18	18
Violence intra-familiale	23	25
Maltraitance	6	15
Manque significatif d'autonomie	41	20
Parentification de l'enfant	16	16

La non-adhésion des familles reste une des principales difficultés rencontrées par les professionnels de l'AED. Nombre de parents expriment lors de l'entretien d'accueil avoir accepté la mesure administrative de peur que le juge des enfants soit saisi. Nous appelons cela « l'aide sous contrainte ». L'enjeu consiste à arriver à mobiliser ces familles qui ne sont pas en demande d'aide en créant un lien de confiance et en leur démontrant l'intérêt de ce soutien éducatif et/ou administratif. Cette situation est également problématique car, même si des éléments de danger ont été relevés par les travailleurs sociaux lors de l'évaluation, le principe de subsidiarité fait qu'en première intention, une mesure administrative doit donc être proposée aux parents avant d'envisager une mesure judiciaire. C'est donc uniquement dans le cas où les parents refusent la mesure administrative d'AED et qu'il y a des éléments de danger caractérisés pour l'enfant, qu'il y a saisine de l'autorité judiciaire.

De même, nous constatons **un nombre significatif d'enfants victimes et/ou témoins de violences intra-familiales (violences conjugales)** comme en atteste les chiffres relatifs aux violences faites aux femmes (données issues du site gouvernementale de l'observatoire des violences faites aux femmes <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-referance-violences-faites-aux-femmes>).

Nous sommes de ce fait confrontés de **plus en plus à des situations familiales dégradées dans lesquelles il y a un danger ou risque de danger (moral, physique et psychique) pour l'enfant**. L'équipe de l'AED apporte une vigilance accrue à ces situations et alerte les services concernés via des notes d'informations et /ou des Informations préoccupantes lorsque les éléments de danger relèvent du caractère pénal.

2.1.8 Fin de mesures : motifs d'arrêt, orientation

Pour rendre compte du travail réalisé au regard des objectifs fixés, des fiches mensuelles sont adressées à l'équipe de la MSD référente. Le rapport d'AED est envoyé un mois avant la fin de chaque mesure au service garant ; il restitue dans sa globalité les actions entreprises pour chaque objectif, les difficultés rencontrées, les avancées et émet en conclusion des préconisations quant à la suite à donner. Celles-ci peuvent être de plusieurs ordres :

- Fin de mesure pour objectifs atteints,
- Fin de mesure pour durée maximale atteinte (21 mois),
- Fin de mesure pour une autre mesure administrative correspondant davantage aux besoins relevés et /ou exprimés (TISF, placement administratif, Placement éducatif à domicile),
- Fin de mesure car non efficiente ou impossible à exercer avec le cas échéant une préconisation de la saisine de l'autorité judiciaire pour une mesure de type AEMO, MIJE, placement).

La mesure d'AED s'arrête à échéance dès les 18 mois (jusqu'au 30/06/2022) et 21 mois (à compter du 01/07/2022) d'accompagnement maximaux atteints. Elle peut également s'arrêter à la demande des parents, à la demande du service, y compris de manière anticipée lorsque les objectifs sont atteints et qu'il n'y a pas nécessité à poursuivre.

Elle peut également être interrompue ou non renouvelée lorsque celle-ci n'est pas efficiente. Un point est fait avec les équipes des MSD afin de définir la suite à donner à ces mesures.

Lorsque l'AED ne permet pas de remédier à la situation de danger pour l'enfant et que les parents ne se saisissent pas de l'aide proposée, les MSD, après concertation avec le service AED, réalisent un signalement auprès des autorités judiciaires (art. 12 de la loi du 5 mars 2007) et transmettent le rapport du service d'AED rédigé par l'éducateur(trice) référente de la mesure, la psychologue et la CESF si concernées.

Un arrêt anticipé de la mesure a lieu automatiquement dans les cas suivants :

- déménagement du (des) parent(s) hors département,
- déménagement du (des) parent(s) sans laisser d'adresse (PRE avec transmission judiciaire si la situation le nécessite),
- majorité atteinte par le(s) mineur(s) accompagné(s),
- émancipation du(des) mineur(s) accompagné(s),
- mise en place d'un accueil provisoire de plus d'un mois,
- en cas de mesures éducatives judiciaires (civiles et pénales).

Ce tableau rend compte des motifs de sorties et leur évolution :

MOTIF DE SORTIE	2021 (123 sorties)	2022 (157 sorties)
Mesure à échéance	80 (65 %)	102 (65 %)
Arrêt par la famille	8 (6,5 %)	7 (4,5 %)
Arrêt à l'initiative de l'AED	2 (1,5 %)	5 (3,2 %)
Arrêt par consentement mutuel	6 (5 %)	4 (2,5 %)
Arrêt à l'initiative de la MSD	0	1 (0,6 %)
Décision magistrat	7 (6 %)	2 (1,2 %)
Majorité	4 (3 %)	2 (1,2 %)
Départ hors département	10 (8 %)	13 (8,3 %)
Prise en charge impossible à exercer	6 (5 %)	21 (13,5 %)

Nous remarquons, tout comme en 2021, que **65 % des mesures arrivent à échéance** même si cela peut amener le cas échéant à la demande de mesures dites judiciaires.

Nous observons **une augmentation significative des sorties pour motif « prise en charge impossible à exercer »**. Ceci est à mettre en lien avec la possibilité pour le service depuis le nouveau protocole de demander un arrêt de mesure à 3 mois après évaluation en cas de non-adhésion de la famille à la mesure d'AED.

ORIENTATION EN FIN DE MESURE	2021 (123 sorties)	2022 (157 sorties)
Autonomie	69 (56 %)	69 (44 %)
Autre prise en charge	8 (6,5 %)	16 (10 %)
CHRS	0	1 (0,6 %)
Mesure judiciaire : AEMO	16 (13 %)	37 (23,4 %)
Mesure judiciaire : placement	11 (9 %)	7 (0,4 %)
Non connue	18 (14,6 %)	22 (14 %)

L'autonomie, autrement dit les objectifs atteints et la non-nécessité de poursuivre l'accompagnement, est identique par rapport à 2021. Contrairement aux chiffres de 2021, nous avons **une augmentation significative des orientations vers des mesures d'AEMO**. A contrario, il y a **une baisse des placements** constatée par rapport à 2021.

2.1.9 Les demandes d'extension de mesure

⇒ **Demandées et accordées : 12 enfants concernant 12 familles.**

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

L'éducateur(trice) peut repérer lors des interventions au domicile un ou d'autres enfants de la famille qui montrent aussi des difficultés et de la souffrance, et pour lesquels un soutien peut s'avérer nécessaire. Cette extension peut faire suite à une demande des parents et/ou à la demande d'un jeune.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens, permettre de travailler l'approche systémique et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

⇒ **Demandée et refusée : 0**

2.1.10 Les demandes de renouvellement

- 109 renouvellements de mesures ont eu lieu en 2022.
- Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

Les renouvellements de mesure permettent de poursuivre et de consolider le travail engagé auprès des familles. L'éducateur(trice) référent(e) de la mesure réalise un entretien dit d'échéance de la mesure avec la famille en amont de l'envoi du rapport à la MSD afin de faire le bilan des actions réalisées au regard du projet individualisé de l'enfant. Il recueille l'avis de chacun et exprime à son tour ses préconisations et la position du service.

Si la famille est en accord et que le service relève l'intérêt de poursuivre la mesure, ils définissent de nouveaux objectifs prévisionnels. Le demande de renouvellement, les motifs et les objectifs sont consignés dans le rapport d'AED adressé à la MSD. Le renouvellement est conditionné par l'accord du RMSD. A réception de l'accord pour le renouvellement de la MSD, les objectifs de la mesure signés par la famille sont adressés aux MSD.

2.1.11 Les réadmissions

Certaines situations font l'objet après un certains laps de temps d'une nouvelle demande d'AED. Celle-ci peut être à l'initiative de la famille qui rencontre à nouveau des difficultés dans l'éducation de son enfant ou proposé par les travailleurs sociaux à la suite d'une nouvelle IP.

- Réadmissions..... **1 mesure – 1 famille**

2.2. PROJETS RÉALISÉS EN 2022

2.2.1 – Travail de préparation et d’appropriation du nouveau protocole

Dans le cadre du travail préparatoire à la rédaction du nouveau protocole, nous nous sommes réunis mensuellement avec les services d’ALC et de Montjoye, opérateurs d’AED, pour faire remonter à la Direction de l’enfance des propositions en termes de changement liés à des besoins et/ou des difficultés préalablement identifiés. Ce travail collaboratif a été salué par l’ensemble des participants et se poursuit toujours sous forme d’échange de pratiques à raison d’une rencontre mensuelle. Afin d’associer les principaux acteurs de la mesure d’AED, nous avons partagé avec l’équipe les orientations possibles du nouveau protocole pour recenser leurs attentes, les faire remonter et projeter ensemble les changements à venir.

Nous avons de fait redéfini en interne avec l’allongement de la durée de la mesure initiale certains temps de réunions, procédures administratives.

La délégation de la formalisation du Projet Personnalisé de l’Enfant aux services d’AED a notamment nécessité des temps de réflexion avec l’équipe pour lui permettre de s’approprier cet outil et ainsi satisfaire aux obligations réglementaires. La longueur et le contenu actuel du PPE peut représenter à ce titre des difficultés : les parents n’en comprennent pas toujours le sens et peuvent être inquiets de certains éléments (informations liées au placement) à la lecture du document. Certains parents acceptent donc de signer le Projet individuel de l’enfant mais pas le PPE. Nous constatons un certain retard dans le rendu des PPE à 3 mois pouvant le cas échéant impacter le renouvellement de la mesure.

Pour optimiser notre partenariat, nous nous sommes également réunis avec les équipes de MSD de différents territoires pour mieux coordonner nos actions en direction des familles, partager nos pratiques professionnelles. Cela a permis de mieux appréhender nos contraintes respectives, de favoriser la compréhension et d’ajuster certains points relatifs à l’administratif et à la communication entre nous et envers les parents.

2.2.2 - Activités éducatives collectives

En prenant en compte la singularité, le rôle et la place de chacun des membres de la famille, leurs capacités, leurs difficultés et leurs préoccupations, l’AED a pour objectifs :

- ✓ d’accompagner les parents dans l’éducation de leur enfant
- ✓ de permettre d’élaborer, si nécessaire, des liens plus structurants entre parents et enfants
- ✓ de favoriser l’insertion sociale des membres de la famille : école, loisirs, lieux de soins, associations, quartier.

Dans le cadre de la mesure, l’équipe de l’AED propose à cet effet des activités aux enfants et aux parents ; **Elles font parties de l’offre de service et constituent un support pédagogique pour évaluer, répondre à des attentes et des besoins repérés et/ou exprimés.**

Ces activités permettent selon les besoins identifiés de :

- ✓ Lutter contre l’isolement social,
- ✓ Favoriser l’ouverture sur l’extérieur et la socialisation,
- ✓ Découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités sportives, culturelles,
- ✓ Partager des temps conviviaux parents/enfants et éducateurs,

- ✓ Faciliter la création du lien enfant/éducateur,
- ✓ Permettre d'élaborer, si nécessaire, des liens plus structurants entre parents et enfants,
- ✓ Mettre à distance des habitudes addictives (écrans, téléphones portables).

Ces activités répondent également au nouveau protocole de l'AED en vigueur depuis le 01/07/2022 ; elles « ont pour but de proposer un autre mode d'intervention mais aussi d'offrir un autre espace d'échange et de mobilisation au(x) mineur(s). « Des actions ou animations collectives peuvent être mises en place afin d'observer la dynamique de groupe et d'avoir ainsi un autre impact éducatif ».

Deux thématiques répondant à des besoins ont été définies et validées en équipe :

- ✓ Des actions autour de la santé favorisant la prévention et l'accompagnement vers le soin,
- ✓ Des actions dites culturelles et de loisirs.

A cet effet, nous avons recensé des partenaires dédiés pour certaines actions nécessitant des outils pédagogiques et des compétences spécifiques. Un premier partenariat est effectif depuis septembre 2022 avec l'association du Planning Familial 06. Une convention est également établie avec l'association monégasque les enfants de Frankie et le musée national du sport afin de bénéficier d'activités variées.

Dans le cadre de notre accompagnement éducatif, nous avons de fait mis en place des actions collectives tout au long de l'année. Par le biais d'ateliers récurrents ou lors d'activités ponctuelles répondant aux difficultés repérées dans les situations, nous proposons ainsi de nouveaux outils aux familles.

Ces ateliers ont pour objectifs de favoriser le développement des compétences sociales, cognitives et émotionnelles. Ils viennent en complémentarité de l'accompagnement proposé par l'éducateur référent.

Ateliers enfants/parents

Différents types d'ateliers ont été mis en place depuis janvier 2022 :

Ateliers sur la thématique de la vie affective, relationnelle et sexuelle : 2 ateliers à destination des enfants et adolescents et 1 atelier à destination des parents sur la thématique « comment aborder la sexualité avec mon enfant ? ont été proposés en 2022.

Des ateliers dessin autour du Manga réunissant des jeunes volontaires se tiennent 2 fois par mois dans nos locaux. Il s'agit de permettre aux jeunes de développer leur sens artistique, questionner les jugements esthétiques, oser s'exprimer dans un espace de création, créer des œuvres individuelles et/ou collectives que nous exposons dans le service.

Des ateliers lecture se tiennent durant les vacances scolaires avec des enfants et des jeunes plus âgés afin de susciter chez eux un intérêt pour une forme de lecture, favoriser leur sociabilisation, travailler l'estime de soi et développer l'imaginaire. Des achats de livres ont été faits pour cet atelier ; la ressourcerie de la Fondation de Nice a été également sollicitée pour disposer de livres. Les enfants et jeunes ont été informés de l'existence de la carte de bibliothèque et du pass E-jeunes de la Région SUD pour leur permettre de s'ouvrir à la culture.

Des ateliers Ados sont également proposés sur les thématiques liés à la recherche d'identité, l'estime de soi, le genre, les rapports et modes de communication entre pairs, l'amour, la sexualité, le consentement ... Ces ateliers sont à l'image de groupes d'expression pour permettre aux jeunes de

bénéficier d'un espace de parole afin de verbaliser leurs ressentis, leurs questionnements en lien avec la période de l'adolescence.

Des ateliers psycho-éducatifs sont réalisés par une éducatrice et la psychologue du service à l'attention des enfants de 5 à 8 ans. A partir d'activités manuelles, les enfants créent « des boîtes à peur, à colère » ou encore dessinent leur famille. Cela permet de favoriser l'expression verbale, la motricité, la sociabilisation et de les aider à gérer au mieux leurs émotions.

Un atelier « Aide à la compréhension du fonctionnement du collège » : a été réalisé après la rentrée scolaire afin d'aider les parents à comprendre le fonctionnement du collège, le rôle de chacun, leur place de parents et apprendre à utiliser les outils (pronote, cahier de liaison).

Ces ateliers répondent à des besoins identifiés par les éducateurs tels rompre l'isolement, favoriser la socialisation, accompagner son enfant dans sa scolarité. Il s'agit également de susciter une envie, faire découvrir une activité, partager un moment convivial dans un autre cadre. Pour les éducateurs, ces activités sont des supports éducatifs et permettent d'observer le comportement des enfants dans un environnement autre que familial en présence d'autres enfants.

L'AED TE PROPOSE DES

Ateliers "Je fabrique"

TU AS ENTRE 5 ET 8 ANS

VIENS DESSINER ET CRÉER AVEC NOUS

RENDEZ-VOUS LES MERCREDIS DE 14H À 15H30 DANS NOS LOCAUX

Mercredi 14 décembre : "je dessine...ma famille"

Mercredi 18 janvier : "je fabrique...ma boîte à colère"

Mercredi 8 février : "Je fabrique...ma boîte à peur"

Le service AED organise le 2 novembre 2022 de 14h à 16h à l'AED

RENCONTRE 13-16 ANS

Atelier d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

- Échanges et débats autour des relations amoureuses, de la sexualité, du consentement ...
- discussions et informations
- réflexions et débats
- échanges et partages

FONDATION DE NICE
En partenariat avec
leplanning familial00

Le service AED organise le
19 Octobre 2022
à l'AED de 18h à 20h

RENCONTRE PARENTS

Atelier d'éducation à la vie affective,
relationnelle et sexuelle avec son
enfant

Échanges et débats pour vous
aider à
comprendre et
aborder des
sujets délicats
avec votre
enfant ou
adolescent

Comment
répondre aux
questions de
mon enfant?

Comment
trouver les
mots justes?

En fonction de son
âge, quels thèmes
abordés avec mon
enfant?

FONDATION DE NICE
Méditerranée de la Famille et de l'Enfance

En partenariat avec

le planning
familial 06

SENSIBILISATION À LA LECTURE

MERCREDI 27 OCTOBRE
MERCREDI 3 NOVEMBRE
DE 14H A 16H

AED

L'AED TE
PROPOSE

Ateliers dessin- manga

MERCREDI
5
AVRIL

MERCREDI
10
MAI

MERCREDI
7
JUN

DANS LES LOCAUX DE L'AED
LE MERCREDI DE 14H À 16H

CONTACT : CECILE VIANO 06 20 31 92 93

Activités enfants/familles

Pour favoriser les liens parents/enfants, l'équipe a proposé et organisé des activités familles durant les vacances scolaires. Les objectifs sont pluriels :

- ✓ Mobiliser les ressources familiales,
- ✓ Valoriser les compétences familiales,

- ✓ S'appuyer sur la dynamique du groupe pour favoriser les échanges et développer les compétences familiales, crée des liens
- ✓ Inciter les parents à prendre du temps pour partager des moments forts avec leurs enfants,
- ✓ Lutter contre le sentiment d'isolement social et de solitude.
- ✓ Evaluer la parentalité : capacité à se mobiliser, capacité à s'organiser, se rendre sur le lieu de rendez-vous, de vêtir les enfants de manière adaptée aux circonstances, préparer un pique-nique, attention portée aux enfants, prévention des risques. L'évaluation permet de repérer les compétences ainsi que les difficultés. L'éducateur peut reprendre avec la famille les axes d'amélioration et verbaliser ce qui a bien fonctionné.

-Sorties culturelles : visite du musée national du sport, visite de l'observatoire de la côte d'Azur, de la villa Ephrussi de Rothschild (en partenariat avec la Fondation Culturespaces). Ces sorties ont pour vocation de leur faire découvrir des lieux culturels. Ces temps familles démystifient et rendent accessible la culture et les sorties-spectacles.

-Sorties sportives : (acrobranche, escalades, grands jeux etc.) ces sorties permettent de favoriser les échanges, le partage et la collaboration lors de jeux collaboratifs et aussi de faire prendre conscience de l'importance des règles à respecter, des autres au travers du jeu.

-Sorties loisirs de pleine nature : les visites de la ferme pédagogique la Tour de l'Escarène, de la réserve des Monts d'Azur, du Parc Alpha Loup dans le Mercantour sont autant d'occasion de faire découvrir la faune et la flore aux enfants, accompagnés pour certains de leurs parents, le patrimoine naturel de notre région et de les sensibiliser au respect de l'environnement.

L'ensemble de ces activités est pris en charge par le service AED. Les familles sont sollicitées pour apporter leur pique-nique. Nous souhaitons par ce biais développer l'offre de services et les modalités d'intervention auprès des familles.

2.2.3 - Activités éducatives non collectives

Chaque éducateur référent en fonction des besoins propose des activités aux enfants et aux parents qu'il accompagne. Cela peut être une sortie à la piscine, au parc, faire du vélo, la confection des gâteaux, participer à des jeux...

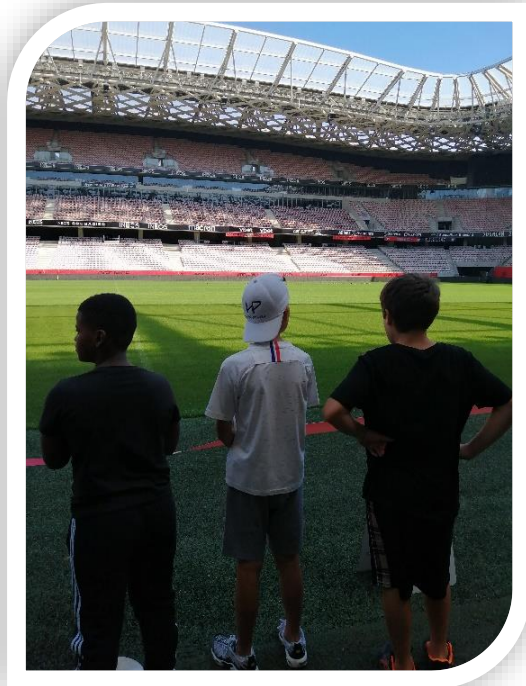
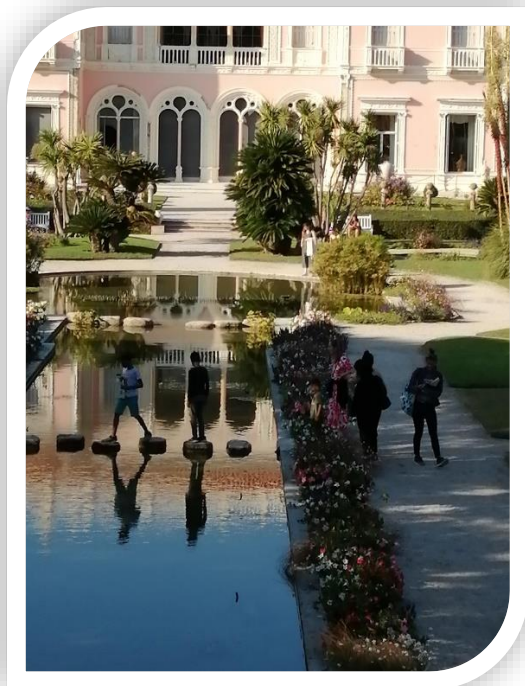
L'objectif général est de favoriser des « temps partagés » dans un contexte informel et convivial (en dehors du cadre des locaux du service) facilitant la communication, le lien parent/enfant et donc l'expression ainsi que la construction de la relation personnes accompagnées/travailleurs sociaux.

Au-delà, cette démarche peut permettre :

- ✓ La prise de conscience des parents de l'intérêt de partager des temps de loisirs avec leurs enfants et d'en faire l'expérience avec le soutien de l'AED,
- ✓ De découvrir le « champ des possibles » dans ce domaine, notamment en termes d'activités interactives.

Pour l'AED, c'est un outil privilégié d'évaluation et d'observation des relations intrafamiliales, du positionnement éducatif des parents et du comportement des enfants. Nous utilisons et mettons à disposition à cet effet des jeux et livres aux familles.

Les rencontres s'organisent autour de la disponibilité des parents et des enfants et se situent en dehors du temps scolaire (mercredi et vacances).



2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES

2.3.1 Une équipe investie et pluridisciplinaire

- Coordinatrice : 1 ETP
- Secrétaire Administrative : 1 ETP
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 1 ETP
- Psychologue Clinicienne : 1 ETP
- Educateurs Spécialisés : 7 ETP

LES EDUCATEURS :

Au nombre de huit, les éducateurs(trices) sont les référents centraux des mesures d'AED. A noter deux éducateurs sont à mi-temps au sein du service.

L'éducateur référent intervient dans la situation au travers :

- D'entretiens et d'interventions éducatifs au domicile et/ou au service AED,
- D'activités extérieures individuelles ou familiales,
- D'un travail avec les différents partenaires.

ACTIVITES DES EDUCATEURS	2021	2022
Visites à Domicile	1027	890
Entretiens au service	344	512
Sorties avec les Familles	99	97
Sorties avec les Enfants / Fratries	207	255
Points Scolaires	163	198
Points techniques MSD	40	47
Rencontres Familles MSD AED	31	26
Audiences	8	2

La nature des rencontres (visite à domicile, au service, accompagnement rendez-vous partenaires, activités en extérieur), **est définie en fonction des objectifs de travail, des besoins exprimés et /ou repérés et des disponibilités de chacun.** Il s'agit aussi de choisir un lieu d'intervention qui facilite la relation de confiance, la convivialité avec les enfants et les parents pour mener à bien la mission qui nous est confiée. L'augmentation des sorties enfants est liée au développement des activités collectives proposées par le service. A cela s'ajoute, les liens téléphoniques, par mail, effectués par les professionnels avec l'ensemble des partenaires (MSD, écoles, établissements de santé, associations etc..) concernés par la situation sous réserve de l'accord des parents.

LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

Les missions de la CESF sont :

- Accueillir, accompagner des parents ayant des difficultés administratives, financières et de logement qui impactent les conditions de vie de leur(s) enfant (s),
- Réaliser un diagnostic de la situation afin d'orienter son action pour répondre aux besoins et attentes de familles,
- Faciliter l'accès et/ou le maintien des droits, prévenir et/ou gérer les difficultés de leur vie quotidienne en lien avec les partenaires concernés (organismes sociaux, médico-sociaux, MSD, services internes (épicerie sociale, auto-école sociale...),
- Coordonner son action, réaliser des entretiens sur le service ou au domicile des familles pour répondre aux objectifs de la mesure d'AED en lien avec l'éducateur référent de la mesure,
- Participer aux réunions d'équipe, de situations, aux entretiens familiaux quand elle est concernée,
- Participer à certaines activités avec les familles en lien avec l'éducateur référent,
- Réaliser des écrits professionnels (rapport d'AED, fiches mensuelles) pour rendre compte de son action auprès des équipes de MSD.

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes accompagnées. C'est par le biais de l'intervention de la CESF, que les parents confrontés à des problématiques sociales, peuvent dégager du temps aux éducateurs sans que l'administratif ne prenne le pas sur le travail éducatif proposé.

ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale	2021	2022
Visites à Domicile	98	54
Entretiens au service	92	18
Accompagnement administratif	179	85
Activités collectives	21	0

La baisse significative du nombre de l'activité de la CESF en 2022 est à mettre en lien avec la vacance du poste de janvier à juin 2022. Les éducateurs ont donc dû pallier cette absence pour soutenir les familles rencontrant des difficultés sur le plan administratif et/ou financier. Nous avons pu compter également sur l'aide des assistants de service social des MSD pour certaines situations complexes. L'intervention de la CESF vise donc à lever des freins sociaux pour assurer l'accès et /ou le maintien des droits, aider à la gestion du budget, faciliter le montage de dossiers. La CESF accompagne également les familles dans l'organisation du quotidien avec les enfants, comme la gestion des temps libres et des périodes de vacances scolaires. L'une de ses missions est de permettre aux familles les plus précaires d'accéder à des soutiens financiers pour bénéficier d'activités de loisirs. Rappelons que la CESF intervient pour des objectifs précis tels que demandés par les RMSD mais peut aussi être sollicitée par un éducateur de l'équipe qui repère une famille avec des difficultés liées au budget, à la régularisation des droits, à l'organisation du logement, à la gestion des repas, etc... C'est dans ce cadre que la CESF accompagne l'éducateur lors d'une VAD, elle fait un point avec les adultes et évalue le bien-fondé d'une éventuelle intervention. Elle définit alors des objectifs avec les parents. Ce travail est validé par la coordinatrice, puis une demande d'« Ajout d'Objectifs CESF » est adressée à la RMSD qui a le pouvoir de validation.

LA PSYCHOLOGUE :

Elle intervient dans le cadre d'entretiens à l'AED et, selon les cas, pour les familles qui relèvent des MSD des Vallées dans des locaux mis à notre disposition par les MSD, en ce qui concerne Menton, il est possible d'utiliser des locaux de la fondation ou de la MSD.

Elle anime différents types d'entretiens :

- Entretiens familiaux systémiques,
- Entretiens de couple,
- Entretiens Parent/Enfants.

Et, dans le cadre du partenariat, elle est en lien avec les services de suivi psychologique qui accompagnent les familles.

L'approche systémique caractérise la spécificité du travail à l'AED et, la réalisation d'un génogramme afin de travailler sur l'histoire transgénérationnelle de la famille peut être proposé dans certaines situations.

Les entretiens familiaux systémiques sont pluriprofessionnels. Ils réunissent l'éducateur référent, le cas échéant la conseillère en économie sociale et familiale, et la psychologue qui anime et, est responsable de ces séances. Ils permettent de décrypter une situation familiale à un instant précis, de dérouler son histoire, d'explorer les méandres de son cheminement, les fragilités de chaque membre de la famille, d'écouter les subjectivités de chacun, les points de butée dans la communication, les failles dans l'organisation symbolique et, les éléments ayant pu faire effraction dans son fonctionnement.

Ils ont pour objet également de faire circuler la parole dans le système familial et de laisser penser possible, un changement du système. L'Entretien Familial Systémique est proposé à chaque famille dans les six à dix semaines qui suivent son admission dans le service.

La mise en œuvre de ce protocole d'intervention nécessite une organisation minutieuse des différents intervenants. Son contenu et sa durée (environ deux heures) demandent un réel investissement des familles et des professionnels concernés.

Depuis 2021, la psychologue participe à des activités ou ateliers avec les familles et éducateurs. Ces divers espaces permettent d'observer les comportements des familles dans un autres contexte, ce sont des temps riches qui apportent des réflexions et questionnements complémentaires.

ACTIVITES DE LA PSYCHOLOGUE	2021	2022
Entretiens Familiaux systémiques :		
Proposés	98	44
Réalisés	61	29
Entretiens de Couple :		
Proposés	5	2
Réalisés	4	1
Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant :		
Proposés	34	44
Réalisés	25	33
Entretiens Enfants/Fratries :		
Proposés	13	1
Réalisés	7	1
TOTAL ENTRETIENS REALISES	70	64
Rendez-vous partenaires	11	2

Les conflits parentaux

Dans la continuité des violences conjugales évoquées l'an passé dans le rapport d'activité, nous retrouvons pour l'année 2022 des conflits parentaux entre des parents séparés en désaccord très important, qui peut concerner la garde des enfants, leur éducation ou des questions financières.

Les chiffres de 2022 comparés à 2021, montrent une augmentation des propositions d'entretiens parents/enfants au détriment des entretiens familiaux systémiques. Dans la majorité des cas, ces entretiens sont proposés aux parents pris dans un tel conflit, qu'il est impossible de les recevoir dans une même pièce sans risquer de faire revivre leur dispute devant leur(s) enfant(s). Nous faisons alors le choix de ne pas proposer d'entretiens familiaux, mais deux entretiens distincts, un père/enfant(s) et un mère/enfant(s).

Au cours de la mesure, les éducateurs vont alors se retrouver face au système familial complexe qui peut entraver leur travail, voire le rendre presque impossible. Sans vigilance de leur part, ils pourraient répondre à la demande implicite ou pas des parents et établir une organisation des gardes (en l'absence de jugement JAF), de passage de bras ou faire de la médiation. Si cela peut se faire de manière ponctuelle, dans certaines situations, ces temps peuvent occuper les deux rencontres par mois sans avoir réellement accès aux enfants. C'est alors qu'il est important de recentrer le travail sur l'enfant, sur ses désirs et lui offrir un espace de paroles dans un premier temps.

Famille et éducateurs (et autres intervenants le cas échéant) font partie du système thérapeutique. Dans ce cas, nous pouvons nous appuyer sur la résonance ressentie par les professionnels pour comprendre ce que certains membres de la famille ressentent. Souvent l'éducateur est en résonance avec l'enfant ; dans ce cas de situation complexe, nous pouvons constater que l'enfant semble laissé pour compte, à l'instar de l'éducateur qui pourrait se sentir inutile dans la mesure où son intervention ne servirait qu'à entendre les dénigrements mutuels de chaque parent, les désaccords et autres accusations.

Pourtant père et mère certifient n'agir que pour le bien de leur(s) enfant(s) et sont certainement sincères, cependant, la réalité quotidienne est parfois bien loin du discours car les ressentiments envers l'autre parents sont plus forts. L'enfant peut alors être instrumentalisé, soumis au chantage affectif, à des promesses jamais tenues, souvent liées au matériel etc... Les enfants sont au cœur du conflit et en souffrent.

L'enfant peut se trouver dans un conflit de loyauté qui est « un sentiment inconfortable et nuisible que l'enfant ressent lorsqu'il a l'impression de devoir prendre parti ou de choisir entre des adultes importants pour lui ». Ce sentiment est anxiogène et peut entraîner divers symptômes mettant en péril la construction psychique de l'enfant. La loyauté est le plus souvent le signe d'un lien investi dès la naissance aux figures d'attachement que sont les parents. La culture familiale transmise vient "colorer" ces liens de loyauté qui se tissent progressivement dans la vie de chaque individu.

Mais, dans les situations de séparation parentale, elle tourmente l'enfant comme l'adulte. La loyauté est un sentiment fort, légitime ; mais elle peut s'accompagner d'aspects aliénants, lorsqu'elle entrave la liberté de penser et l'autonomie, notamment chez l'enfant pris aux mailles du filet des conflits parentaux.

Le travail de l'équipe d'AED consiste alors à soutenir les enfants dans un positionnement face aux adultes, en refusant d'écouter ce qu'ils pourraient dire à l'encontre de l'autre parent et lui expliquer qu'il n'est pas la cause du conflit, que chacun de ses parents souffre et qu'il doit se protéger. Comme il est tout aussi important, d'accompagner les parents à protéger les enfants en les laissant à leur place d'enfants, les tenir à l'écart du conflit parental et le cas échéant, les accompagner dans une communication fondamentale, basique et succincte dans l'intérêt des enfants. L'idéal serait qu'en fin de mesure, l'entretien familial systémique soit possible afin que chacun entende la subjectivité de l'autre, montre à leur(s) enfant(s) des possibles échanges et accords dans une forme de cohésion parentale.

2.3.2 Formations / analyses des pratiques professionnelles

[Plan de développement des compétences professionnelles](#)

Les formations destinées aux personnels du secteur Enfance-Jeunesse-Familles (éducatif, services administratifs et généraux, psychologues) ont pour objectifs d'améliorer l'efficacité de nos actions et la qualité de nos prestations fournies auprès des enfants et familles accompagnées. Un plan de formation est programmé chaque année à partir des nécessités de chaque service et besoins des salariés. Ces derniers font leurs demandes de formation à partir de l'entretien annuel de développement organisé par le service et conduit par la coordinatrice. Celle-ci donne son avis sur les actions demandées. L'adaptation au poste occupé par le salarié reste la principale visée de ce plan de formation.

Dans l'ensemble, les actions de formations, destinées aux professionnels, visent à mieux cerner les problématiques des enfants et familles accompagnés dans nos établissements, développer leurs compétences et leurs modalités d'intervention.

Dans le cadre du Plan de développement des compétences de la Fondation de Nice, les formations dispensées aux professionnels en lien avec les orientations définies en 2022 sont :

- ✓ Premiers secours en santé mentale,
- ✓ Gestion de la violence,
- ✓ Prévention de la radicalisation,
- ✓ Sauveteur secouriste au travail,
- ✓ Sensibilisation aux pratiques du rétablissement.

Selon les besoins exprimés par l'équipe, la coordinatrice recherche des formations de façon à outiller les professionnels dans leur pratique ; l'équipe a ainsi bénéficié de différentes formations au cours de l'année 2022 :

- ✓ Formation optimiser ses écrits professionnels (2 jours),
- ✓ Le dispositif de protection de l'enfance et les compétences respectives du juge des enfants et du juge aux affaires familiales (1 jour),
- ✓ Détection des signes et symptômes post-traumatiques des enfants victimes de violence et conséquences sur le développement de l'enfant (2 jours),
- ✓ Journée d'étude et de formation « Approche systémique, : un regard différent lors des rencontres avec les familles » organisé par l'association Réseau et Famille,
- ✓ Formation Sentinelles du CDIFF 06 « Accueillir et orienter les victimes de violences conjugales et intrafamiliales » (1 jour)

L'analyse des pratiques professionnelles

L'ensemble de l'équipe bénéficie d'une séance d'1h30 tous les mois d'analyse des pratiques avec un psychologue. Cet espace d'accompagnement et de soutien des professionnels favorise l'expression de chacun à partir de situations complexes rencontrées au quotidien. Les échanges, facilités par un tiers extérieur, permettent un travail d'explicitation des pratiques et d'élaboration partagée d'hypothèses et peuvent conduire à l'émergence de nouvelles pistes de travail.

Le cadre d'intervention :

- Une approche centrée sur les professionnels présents, dans leur situation, au moment présent, avec leurs besoins, leurs attentes,
- Une pédagogie inductive : intervention qui s'appuie sur ce que les professionnels sont, ce qu'ils savent, ce qu'ils amènent et qui fait émerger, se mutualiser des connaissances et des compétences,
- La mise en œuvre d'un cadre d'intervention sécurisant pour tous qui permette aux participants d'interroger leurs pratiques professionnelles dans le cadre des missions qui sont les leurs,
- Une analyse des situations professionnelles qui se base sur les apports de la psychologie sociale, de la systémie.

Il s'agit de :

- Proposer un espace d'écoute, de parole, d'échange et de limiter les risques d'épuisement professionnel,
- Améliorer la qualité du service proposé au public accompagné,
- Aider les professionnels à prendre du recul par rapport à des situations émotionnelles fortes,
- Approfondir l'analyse partagée des situations rencontrées au quotidien, en faisant des liens avec des apports conceptuels et méthodologiques,
- Favoriser un meilleur positionnement professionnel en examinant les mandats et missions des professionnels, leur place au sein des équipes,
- Permettre la confrontation des pratiques d'accompagnement et leur élucidation, leur mutualisation, favoriser le travail d'équipe, sa cohésion

2.4 GESTION DES MOYENS HUMAINS

Pour rappel, en 2021 une recomposition du secteur avait eu lieu avec le départ de plusieurs cadres. Nous avons profité de ce mouvement pour repenser notre organisation et avons ainsi choisi de créer deux domaines d'activités. Des postes de coordinateurs, « cadres de proximité », ont été mis en place sur presque chaque service.

A ce jour, l'équipe de cadre est composée de :

- 1 directeur de secteur.
- 1 responsable d'activité enfance, qui a la gestion de la maison de l'Enfance de la Trinité, du placement à Domicile, du lieu Ressources, de l'Action Educative à Domicile, de Pélican et du Service à la Parentalité.
- 1 responsable d'activités jeunesse, qui gère les MECS Guitare et Villa Marie-Ange, un service d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés en diffus et une Plateforme de Services jeunes.
- 1 chef de service (Plateforme jeunes, Placement à domicile, Lieu ressource).
- 1 cheffe de service (Services généraux – maîtresses de maisons, cuisiniers, lingères, surveillants de nuit...).
- 6 coordinatrices (services éducatifs) : MECS Guitare, VMA, Trinité, MNA, AED, Pélican.

Ce renouvellement a permis de créer une nouvelle dynamique avec une meilleure transversalité sur le secteur, plus de projets communs et de la solidarité dans la gestion du quotidien.

En 2022, nous avons connu le départ de notre directrice Pierrette CAZALERE-JOUAN et, de ce fait, l'arrivée d'un nouveau directeur, Damien FRANCHETEAU. D'autres savoir-faire, d'autres idées qui nous ont menés à des nouveautés telles que la mise en place de réunions mensuelles pour chaque domaine d'activité. Ces instances permettent une meilleure communication, ainsi qu'un partage de connaissances ; nos pratiques respectives sont davantage lissées et mettent en lumière une meilleure cohésion appréciée par les salariés de chaque service.

En 2022, nous avons également été face à un turn-over important dans les équipes de terrain et il a fallu innover afin de maintenir le fonctionnement des services. Nous avons ainsi recruté une ancienne bénévole, mais aussi des travailleurs sociaux aux formations diverses (animateurs, TISF, CESF...) alors que nos équipes étaient plutôt composées d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs à l'origine. Cette stratégie a beaucoup apporté aux services car, dans les métiers de l'humain, la pluridisciplinarité permet d'être présents et compétents dans des champs encore plus diversifiés.

Toujours enclins à développer le pouvoir d'agir et dans l'optique de permettre à chacun de se sentir reconnu dans son savoir-faire, nous proposons aux équipes de participer à des groupes de travail transversaux sur le secteur.

Le fait de les rendre acteurs de projets innovants et un moyen sûr de transmettre les valeurs de la fondation, mais également de fidéliser les personnes sur des postes qui ne sont pas toujours évidents.

C'est également un apport conséquent afin d'être certains de proposer des idées au plus près des besoins des personnes accompagnées.

En 2022, certains membres ont notamment pu participer à l'élaboration de projets présentés au CPOM.

2.4.1. Formation des personnels :

➡ Formations sur le secteur 2022

Formation 2022	
Intitulé des formations	Nombre de participants
Améliorer les pratiques, les postures et les collaborations au sein d'une équipe	54
Criminologie et victimologie	12
Formation GBG	18
Hygiène des aliments - PMS	4
Les troubles de la parentalité	13
Maltraitance	9
Nemo	75
Optimiser ses écrits professionnels	7
Pratiques, postures, collaborations et bientraitance	38
Gestion de la violence	15
Les troubles de la parentalité	20
PSSM	22
Radicalisation	18
Le mineur non accompagné "un adolescent comme les autres"	9
Accompagnement juridique des MNA	1
Traumatismes sexuels dans l'enfance	1
Initiation à la pratique du rétablissement	12
Le dispositif de protection de l'enfance et les compétences respectives du juge des enfants et du juge aux affaires familiales	7
Premiers secours en santé mentale	20
Examen psychologique de l'enfant et l'adolescent	1
Identité, genre et sexualité aujourd'hui, comment ados, familles et institutions y sont ils confrontés	2
Formation bureautique : Outlook gestion avancée	6
Formation Excel : Tableaux croisés dynamiques	6
Certification Maître d'apprentissage	4
DU Protection de l'enfance	1
Surveillant de nuit qualifié	1
Accompagnement VAE DEES	2
Exercices sur feu réel avec manipulation des extincteur, formation audiovisuelle et fonctionnement d Système de Sécurité incendie	1 pour les surveillants de nuits de chaque MECS 1 pour le site de GASSIN 1 pour chaque MECS 1 pour le service MNA
Evacuation nocturne	1 par an pour les trois MECS
Evacuation diurne	2 par an pour les trois MECS

2.4.2. Les stagiaires et apprentis

Le service AED a accueilli 6 stagiaires en 2022 :

- 2 psychologues,
- 2 éducateurs spécialisés,
- 2 stages découverte métier.

Un contrat d'apprentissage éducateur spécialisé a débuté à l'automne 2022 pour une durée de 2 ans.

Le recrutement d'un apprenti nous permet de former un jeune motivé à nos métiers et à notre culture d'entreprise. D'ailleurs à l'approche de la fin du contrat, il arrive très souvent que les apprentis formés restent dans la fondation.

Il nous tient à cœur de former de nouveaux professionnels, car leurs regards neufs et extérieurs permettent toujours de questionner et repenser nos interventions, de manière à toujours parfaire notre accompagnement.

III – NOS PERSPECTIVES POUR 2023

Nous allons continuer notre action à partir des axes définis dans notre projet d'établissement et les axes stratégiques portés par la Fondation de Nice sur les thématiques de l'innovation sociale, du développement du pouvoir d'agir des professionnels et personnes accompagnées.

Nous poursuivons l'amélioration continue de notre démarche qualité en intégrant le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de la HAS. Centrée sur la personne accompagnée, ses souhaits, ses besoins et son projet, cette évaluation est conçue pour promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement délivré aux personnes accueillies.

L'appropriation du référentiel national et du manuel d'évaluation nécessitera de fait des temps de réflexion au niveau des équipes du secteur Enfance-jeunesse-Famille. Nous questionnerons à cet effet notre organisation, nos pratiques actuelles à travers une approche globale incluant le regard des personnes accompagnées. Nous analyserons l'efficacité de nos pratiques, outils et instances de façon à appréhender la perception de la bienveillance par la personne accompagnée, le respect de ses droits, les actions permettant de faciliter son expression et sa participation, son implication dans la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement.

Enfin, nous envisageons de développer davantage nos partenariats dans le but répondre au mieux aux besoins et attentes repérés/exprimés des familles. Il est en effet plus que nécessaire de travailler en synergie avec un réseau de partenaires pour coordonner et renforcer nos actions en direction des familles compte-tenu des problématiques plurielles rencontrées. Nous ambitionnons ainsi de développer l'offre de services de l'AED par le biais de nouveaux partenariats dans le champ de la santé, du loisir culturel et sportif. A cet effet, des outils de communication tels que le livret d'accueil seront modifiés pour plus de lisibilité et compréhension des familles. De même, une plaquette d'information à destination des partenaires sera créée afin de communiquer au mieux sur nos missions, notre cadre et modalités d'intervention.

Un travail est à mener avec les familles de façon à les mobiliser davantage sur Les actions collections en dehors des temps de vacances.

L'année 2023 confirmera donc notre engagement auprès des mineurs en danger et dans le soutien de la fonction parentale. Nous déploierons tous les moyens pour que les parents puissent être accompagnés dans l'éducation de leur enfant, pour leur permettre de tisser des liens plus structurants avec leur enfant ou pour s'insérer socialement. L'AED est un dispositif important de la Protection de l'Enfance. Toute l'équipe est en perpétuel questionnement pour permettre d'améliorer la situation dans laquelle se trouve le mineur et aussi de s'assurer que ses besoins soient bien pris en compte.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.